



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 46265

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur les problemes poses par l'absence d'agents de maintenance dans trop de lycees professionnels ou l'entretien des machines n'est pas suffisamment assure. Elle souhaiterait qu'il soit remedié a cette carence. Il en va de la bonne gestion du materiel scolaire. En effet, l'entretien regulier coute toujours moins cher que la reparation ou le changement des machines. Il en va surtout de la qualite de l'enseignement dispense aux eleves, certains cours ne pouvant etre assures quand le materiel n'est pas operationnel. Il en va encore plus de la securite des jeunes, les machines non revisees pouvant vite se reveler de manipulation dangereuse.

Texte de la réponse

L'entretien et la maintenance des materiels utilises a des fins pedagogiques dans les etablissements d'enseignement technique sont assures, dans le respect des exigences de l'enseignement dispense dans ces etablissements, par des agents appartenant a la filiere ouvriere. Au-dela des moyens supplementaires qui pourraient etre consacres a ces fonctions, les dispositifs de formation mis en place doivent permettre a ces personnels d'acquérir les competences necessaires pour les assurer dans des conditions satisfaisantes. En raison des contraintes liees a la necessaire maitrise des depenses publiques, la loi de finances 1997 ne comporte pas, dans le secteur scolaire, de creation d'emplois de personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service. Neanmoins, la filiere ouvriere beneficiera d'une mesure de requalifications d'emplois, operes dans le cadre de la demarche de gestion previsionnelle des personnels : ainsi, 79 postes de technicien, maitre-ouvrier et ouvrier professionnel seront crees a la prochaine rentree scolaire par transformation d'emplois preexistants.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46265

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6539

Réponse publiée le : 10 février 1997, page 686